

Une action de formation en toxicomanie des personnels pénitentiaires : VIDEOTOX



Edwige ROBERVAL.
de l'Unité d'Action Sanitaire.
Ministère de la Justice.
Direction Régionale des
Services Pénitentiaires de Paris.
Fresnes

En prison comme ailleurs, la santé est l'affaire de tous. Le personnel pénitentiaire est un acteur de prévention lorsqu'il est formé et informé des stratégies de prévention et des avancées de la médecine. Diverses actions de formation sont mises en place à l'intention des personnels de surveillance dans le cadre du partenariat "SANTÉ/PENITENTIAIRE". Elles portent toutefois le plus souvent sur les maladies transmissibles (VIH, hépatites). Il semblait opportun que les surveillants bénéficient, à grande échelle, d'une formation en toxicomanie, également en raison de leur demande accrue d'information (compte tenu du fort taux de toxicomanes incarcérés), de l'introduction des traitements de substitution en prison, de la diversité des prises en charge selon les établissements.

Pour répondre à cette demande, qui émane également des équipes pluridisciplinaires exerçant en prison, deux outils pédagogiques (une vidéo et une brochure) ont été élaborés issus de la réflexion, dès février 2000, d'un groupe de travail constitué en Comité de Pilotage [1].

A la base, le partage des savoirs

La vidéo "Dépendance aux opiacés... héroïne, codéinés... La substitution, pourquoi ?" [2] a été réalisée sur la Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis en juin 2000. Elle présente des professionnels du terrain (surveillants, soignants, travailleur social) dans leur pratique ainsi que deux témoignages de personnes toxicomanes détenues (un entrant et un futur libérable).

La brochure "Dépendance aux opiacés... héroïne, codéinés... Prise en charge des usagers de drogue en milieu carcéral" [3] complète la vidéo. Ces documents transmettent des connaissances récentes, scientifiques mais simples (produits consommés et leurs effets ; aspects somatiques, psychiatriques, psychologiques, sociaux ; traitements de sevrage et de substitution ; modalités de prise en charge médico-psychologique et sociale et de préparation à la sortie...).

Ces outils sont exclusivement destinés aux personnels exerçant en milieu carcéral (surveillants, personnels techniques, moniteurs de sport, conseillers d'insertion et de probation, enseignants, animateurs d'activités, équipes médicales et paramédicales...). Ils s'appuient sur un partage des savoirs entre tous les acteurs de la prison, partage indispensable pour atteindre les objectifs des politiques d'insertion et des dernières réformes de santé.

Notes

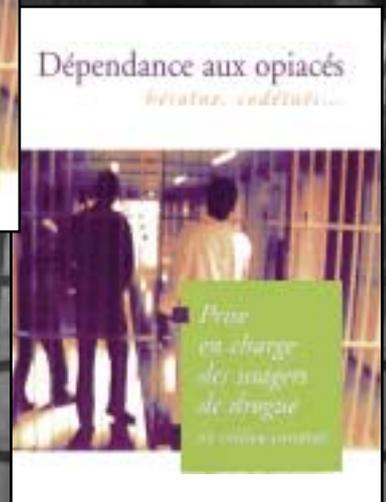
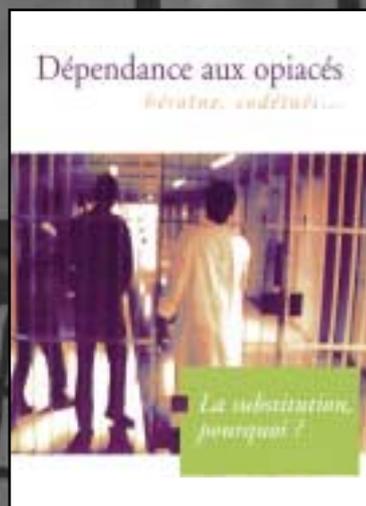
[1] Comité de Pilotage : Dr Betty BRAHMY (SMPR, Fleury-Mérogis), Dr Eric DURAND (UCSA, Fleury-Mérogis), Edwige ROBERVAL (Direction Régionale des Services Pénitentiaires de Paris), Sergio SALVADORI (Directeur de la Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis), Vincent CAMPENS (Directeur du Bâtiment D4, Fleury-Mérogis), Saâdia YAKOUB (Centre Spécialisé de Soins aux Toxicomanes du Centre Hospitalier Sainte-Anne, La Santé), Catherine GENTON, Sophie MUELLE (SNC-Formation Toxicomanie, Schering-Plough). Ont également participé au groupe de travail des membres du personnel de surveillance (Fleury-Mérogis), le gradé responsable de formation (Maison d'Arrêt de Melun), le praticien pharmacien (Fleury-Mérogis).

[2] Réalisation : Eric QUINTIN. Production : Auditoire. Conception : Saatchi & Saatchi Healthcare. Schering-Plough. Août 2000.

[3] Rédaction : Edwige ROBERVAL, Saâdia YAKOUB, Eric DURAND, Betty BRAHMY, Vincent CAMPENS. Schering-Plough. Saatchi & Saatchi Healthcare. Août 2000.

* Une présentation de VIDEOTOX suivie d'un débat aura lieu dans le cadre du 5 Colloque International organisé par la SETHS : THSS, GRASSE, 11/15 septembre 2001.

Maquettes de couverture de la vidéo et de la brochure



Les prisons danoises sont-elles différentes ?



Bodil PHILIP.
Directrice de la prison d'Etat
Ringe Statsfaengsel. Ile de Fynen.
Danemark

N La population pénale du Danemark (5 millions d'habitants) est de 3 400 détenus pour 55 établissements. Ringe Statsfaengsel est une petite prison. Elle comprend un service médical et un service social. Elle accueille 86 détenus (dont des longues peines) des deux sexes, majeurs et mineurs (à partir de 15 ans).

La mixité n'est pas imposée. Les détenus sont pour la plupart en "chambre" individuelle, fermée à clef la nuit uniquement. Les plantes et animaux d'intérieur (poissons, volatiles...) sont autorisés. Les repas sont préparés par les détenus eux-mêmes qui disposent de petites cuisines collectives et ont accès à des "épiceries", gérées par un commerçant local, et situées dans l'une des annexes de la prison. Les repas sont pris individuellement ou non selon le souhait du détenu.

Travail obligatoire et rémunéré

Le travail est, comme dans toutes les prisons danoises, obligatoire. Il est de 37 H./semaine, comme à l'extérieur, et est rémunéré sur un montant équivalant au RMI. Les détenus scolarisés ne travaillent qu'à temps partiel, mais perçoivent une rémunération identique à celle des autres détenus.

Diverses activités sportives, culturelles et artistiques sont proposées tel que boxe (avec un entraîneur professionnel et l'organisation annuelle d'un match avec des sportifs de divers clubs danois), sculpture, peinture, théâtre, chant... [1].

La transparence : une obligation morale

Les parloirs ont lieu dans la "cellule" du détenu ou dans des locaux aménagés préservant son intimité et celle de sa famille. Cependant, selon les cas et pour des raisons de sécurité, un surveillant est présent. La relation surveillants/détenus est primordiale. Lors de conflits, les détenus peuvent être représentés par un détenu délégué, désigné par eux. Les permissions de sortie sont accordées un week-end sur trois, après que le détenu ait effectué une partie de sa peine. Le suivi thérapeutique est toutefois très récent : pour les toxicomanes, il consiste en une "thérapie de groupe" avec des thérapeutes spécialisés ; pour les autres détenus, il s'agit d'une "thérapie comportementale" à laquelle les surveillants, qui y ont été formés, participent et sont supervisés par un psychologue. Enfin, la transparence du fonctionnement des prisons est une obligation morale et les Danois sont régulièrement tenus informés par les médias.

Notes

Texte synthétisé par Emilio ORTEZ, Président de l'Association OPALE (Levallois-Perret).

[1] Un Atelier trimestriel "Initiation à l'opéra" animé par Mary-Ann BIRCH-HANSEN est en place depuis 1999. Il se déroule selon les mêmes modalités que celui créé sur la Maison d'Arrêt de Paris-La Santé.



Vue aérienne de la prison de Ringe Statsfaengsel

Afrique. Asie : trop de prison tue la prison



Marie-Dominique PARENT.

Directrice.

PENAL REFORM INTERNATIONAL.

Bureau de Paris



La situation carcérale des pays d'Afrique et d'Asie se caractérise par six problèmes majeurs.

- **Les deux premiers sont la surpopulation carcérale et des conditions matérielles et humaines désastreuses :**

au Bangladesh en 1999, le nombre de détenus était de plus de 52 000 pour une capacité d'environ 24 000 places ; au Cameroun, près de 700 détenus s'entassaient en décembre 1998 dans la prison de Bertoua, construite pour 50. Cette surpopulation participe à la dureté des conditions de détention : promiscuité, violences physiques, sexuelles ; infrastructures, notamment sanitaires, insuffisantes ; manque d'hygiène, dénutrition, générant des maladies contagieuses à expansion rapide, avec un taux de prévalence très supérieur aux moyennes extérieures.

- **Le troisième élément commun est la proportion majoritaire de détenus en attente de jugement :**

50 à 80 % d'entre eux sont en détention provisoire, durant des années parfois : à Madagascar, sur 12 400 prévenus en 2000, 28 % étaient emprisonnés depuis plus de 5 ans (le détenu rencontré en juillet 2000 par notre Association était en attente de jugement depuis 19 ans) ; au Burundi, en mai 2000, le taux de prévenus est de 71 % ; au Bénin, en 1999, un couple est incarcéré depuis 18 ans et attend son jugement.

- **Le quatrième problème est le manque d'activités et de programmes de réinsertion.**

- **Le cinquième problème est le manque voire l'absence totale de formation spécifique du personnel pénitentiaire :**

rare sont les pays bénéficiant d'un corps de l'administration pénitentiaire : ce sont des gendarmes (à Conakry), des militaires (au Burundi, le personnel pénitentiaire est composé de soldats proches de la retraite), des policiers (comme au Népal) qui assurent la surveillance des prisons. Ce personnel exerce souvent de nombreux abus. A cela, s'ajoutent des conditions de travail difficiles, le tout engendrant une corruption importante (ponctions sur les repas, "taxes" sur le droit de visite, sur les documents administratifs liés à la libération, sur le courrier), et des violences contre les détenus.

- **Enfin, le sixième problème est le manque de moyens :**

au Burkina Faso, le coût d'entretien par détenu et par jour est de

2,40 F. ; à Madagascar, en 1999 le budget de l'Administration par détenus s'élevait à 0,25 F. Tous les problèmes ne se réduisent pas à des questions financières : d'autres modes d'administration de la justice permettraient de désengorger les prisons, d'autres modes de gestion d'améliorer les conditions de détention.

Pour cela, l'assistance technique en matière pénale et pénitentiaire est essentielle et constitue le travail de PENAL REFORM INTERNATIONAL (PRI), organisation non-gouvernementale, créée en 1989.

Une Association présente dans plus de 50 pays

Dotée du statut consultatif auprès des Nations Unies et auprès du Conseil de l'Europe, et du statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) qui dépend de l'Organisation de l'Unité Africaine, PRI a ses bureaux à Londres, Paris, Moscou, Bucarest, au Porto Rico, Costa Rica, Malawi, Rwanda et travaille dans plus de 50 pays. De missions d'évaluation en programmes d'assistance technique, PRI œuvre à la promotion de réformes pénales et pénitentiaires, à l'amélioration des conditions de détention, à la lutte contre les discriminations pénales et pénitentiaires, à l'abolition de la peine de mort ou encore au développement de moyens d'action contre la délinquance, cela en partenariat avec les institutions et associations locales.

Parmi nos actions, citons : le développement du travail d'intérêt général à travers l'Afrique, du Zimbabwe au Maroc, par un appui aux différentes étapes, de la révision des lois à la réalisation pratique ; l'amélioration des conditions de détention, par exemple au Rwanda ou au Malawi, par la mise en place d'activités (agriculture, menuiserie, couture...) génératrices de revenus, ce qui accroît les ressources de l'administration pénitentiaire sans grever le budget de l'Etat, améliore les conditions de détention (dont l'alimentation des détenus, une partie des fruits et légumes leur étant destinée) tout en permettant une activité facilitant la réinsertion ; des programmes de formation du personnel, comme au Bangladesh, pour la première fois ; des actions de soutien aux détenus les plus vulnérables au Pakistan, Népal, Nigeria, en Inde...

Par ailleurs, les réformes pénale et pénitentiaire doivent être soutenues au niveau international : la CADHP a nommé en octobre 1996, un Rapporteur Spécial sur les prisons et les conditions de détention en Afrique, poste créé sous l'impulsion et avec le financement de PRI qui en facilite aussi les missions et assure la publication et la diffusion de ses Recommandations. [1] L'Association organise également des rencontres internationales où experts et professionnels partagent leurs expériences et posent les axes d'une action concertée.

Bibliographie

[1] Rapports sur les prisons et conditions de détention en Afrique. Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples : Zimbabwe, Mali, Mozambique, Gambie, Bénin, Paris, Penal Reform International, 1997-2000.

Entre autres publications de PRI : 1994, Pratique de la prison, du bon usage des règles pénitentiaires internationales (traduit en 20 langues) ; 1999, HIV/AIDS in Malawi prisons ; 2000, Alternatives to imprisonment in the Republic of Kazakhstan. PRI édite également plusieurs "Lettres d'information" (générale ; Afrique ; Europe orientale et Asie centrale ; Lettre sur les nouveaux modèles de justice accessible dans les pays en développement).

La Maison d'Arrêt du millénaire : Los Angeles County Jail, première colonie pénale du monde



Loïc WACQUANT.
Sociologue.
Chercheur au Centre de Sociologie
Européenne du Collège de France.
Professeur à l'Université de Californie
à Berkeley.
USA

La "Los Angeles County Jail" (LACJ) détient depuis la fin des années 80 le titre de la plus grande colonie pénale du monde. Elle comprend 7 établissements prévus pour 12 000 places, mais y sont détenues près de 23 000 personnes. Par comparaison, la Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis, plus grande prison d'Europe, en accueille 3 900. La LACJ est censée représenter le prototype futuriste des maisons d'arrêt du nouveau millénaire...



Conception ultramoderne et électronique de pointe (tout mouvement de détenus, comme du personnel, est contrôlé par empreintes digitales et code barre). Son Centre d'accueil, passage obligé de tout entrant, est relié à une gare routière dont les bus déversent sans discontinuer jusqu'à 1 500 entrants par jour. Ils sont orientés vers l'un des 25 guichets "d'enregistrement" (dont l'employé "communique" par micro et est isolé derrière une vitre incassable) puis sur l'un des 25 autres guichets pour la "classification" à partir de laquelle ils seront ventilés, dans les diverses prisons du comté, selon la nature de l'infraction, les antécédents judiciaires, la dangerosité présumée... Les entrants violents sont mis en "cellule d'isolement", voire entravés de chaînes, une brigade "de choc" pouvant intervenir de manière musclée si nécessaire.

Une « marée humaine » et des écueils

Chaque entrant est photographié puis douché (par "paquets" de 70 aux heures d'affluence). Puis il endosse l'uniforme de l'établissement avant de passer au "crible médical" de la clinique du Centre : radiographie pulmonaire, test de grossesse pour les femmes, questionnaire standardisé exprès. Cet "examen" comprend le visionnage d'une courte vidéo où il est exhorté à signaler à l'équipe médicale s'il souffre "...d'herpès, du Sida, de MST... de dépendance envers une drogue ou des médicaments... s'il a des blessures, un plâtre, des poux, des vers... s'il éprouve des difficultés à tirer la peau de son pénis vers l'arrière..." ! Puis il reçoit un sachet contenant des produits d'hygiène de première nécessité, et est orienté sur son secteur de détention selon une signalisation fléchée. La "marée humaine" qui entre dans le réseau de la LACJ est telle que malgré 200 employés aux admissions manipulant quelque 6 000 documents par jour, nombreux sont les ratés : en 1997, 709 prisonniers ont été détenus arbitrairement 6 jours en moyenne, dont 1 durant 260 jours et 2 autres pendant 90 jours. A l'inverse, chaque année sont libérés par erreur des détenus dont certains inculpés pour de graves faits.

Des cages dans des « prisons sur roues »

Cette colonie pénale "modèle" opère également des mouvements massifs de détenus pour leur déferrement devant les autorités judiciaires. Plus de 1 100 détenus par jour transitent par le Centre de réception de la LACJ, ce qui oblige à leur rassemblement dès 3 H 30 du matin : "on a tellement de détenus d'un coup qu'on n'a pas assez de chaînes pour transporter tout le monde... on peut pas les envoyer, même si on les attache à trois par chaîne... Des fois, on a 5 ou 6 bus qui arrivent en même temps et on n'a pas l'espace pour les tenir tous, alors on les entasse au maximum", expliquera un agent de la LACJ. Ou bien, les détenus sont laissés en attente dans leur "prison sur roues" : chaque bus contient 48 à 53 prisonniers, enchaînés par deux ou seul dans des cages des heures durant, en attendant que des places se libèrent dans les cellules d'attente.